Journal BM 151 ok_Mise en page 1 04/09/13 08:59 Page1

N°151

Isle Saint-Georges

Votre Journal Municipal

Site : http://www.islesaintgeorges.com

Edito du Maire

J'ai l'habitude de le dire, de le redire et ne m'en lasse toujours pas !
Les bénévoles sont à l'origine de la vitalité de notre village. Sans eux point de convivialité, point de sport, point de régulation cynégétique, de loisir, de culturel.
Sans eux point ou peu d'activités estivales 2013 car point de randonnée nocturne, point de décathlon, point de rencontre entre ainés, point de mise en valeur et visites de notre église, point de bibliothèque.
A ces nombreuses animations, la commune a encore ajouté les trois bals trads maintenant habituels mais aussi un « Été sous les étoiles », le 18 juillet.
Ce divertissement débuta par le délicieux spectacle musical d'Agnès DOHERTY pour se terminer par un ciné plein air avec le fameux Marsupilami. Entre les deux, ou même pendant, plus de trois cents convives se régalèrent de produits locaux.
Merci encore à toutes celles et ceux qui contribuèrent à l'excellente réussite de cette soirée.
Merci aussi au Conseil Général et à La Communauté de Communes de Montesquieu pour leur fort soutien logistique et financier.
Celle-ci, mise en place fin décembre 2001, a pris et prendra encore de nombreuses compétences : il faut maintenant la qualifier d'incontournable et d'indispensable.
Les investissements très lourds et difficiles à réaliser, comme la gestion des digues, ne peuvent en effet être assumés par les seules communes.
En complément, celles-ci doivent rester très vigilantes à ne pas perdre cette précieuse proximité,de plus en plus recherchée par les administrés.
La création, par la loi, des communes date du 14 décembre 1789. Mais ce n'est qu'en 1882 qu'aura lieu l'élection du Maire par le Conseil municipal. Plus encore en cette période difficile, c'est souvent à lui que les gens s'adressent prioritairement quel que soit le problème rencontré.
Vous m'avez confié en juin 1995 ce beau mandat de Maire, renouvelé en 2001 et 2008 et qui prendra fin dans six mois. Cet engagement à votre service et celui, de plus en plus complexe, de la gestion de la commune m'a permis, je crois, en rassemblant nos forces et nos idées de faire avancer Isle Saint-Georges.

Afin de répondre à la question qui m'a été posée à de nombreuses reprises ces derniers temps, je vous annonce donc officiellement que je solliciterai à nouveau vos suffrages avec une partie de l'équipe actuelle aux élections municipales de mars 2014.
Pour finir je tiens spécialement à manifester, à travers cet édito, ma solidarité envers les viticulteurs fortement touchés par les épisodes orageux et plus particulièrement par l'averse de grêle du vendredi 2 août.
En vous souhaitant à toutes et à tous beaucoup d'énergie positive pour cette rentrée de septembre 2013.

Jean-André LEMIRE

Sommaire

LA VIE AU VILLAGE
Infos municipales p. 2

LE DOSSIER THÉMATIQUE
Les impôts locaux p. 4 et 5

UNE LILAISE, UN MÉTIER
Karine Soler p. 6

NOS ANNONCEURS p. 7 et 8

Septembre 2013

La Mairie vous informe

Voirie

La route de Ferrand est maintenant terminée, les deux prochaines tranches de voirie permettront de réaliser le revêtement du chemin de Palanque Longue (2013 et 2014) et celui de la route de Touyac (2013). Les premiers travaux sont programmés pour l'automne 2013.
Quant à la route de Boutric et celle du Rabey, la procédure que nous avons engagée suite aux désordres nés de la réalisation du réseau d'assainissement n'est pas terminée. Les expertises semblent cependant confirmer le bien fondé de notre démarche et c'est avec un optimisme certain que nous attendons l'issue de cette procédure.

Après les orages

Comparativement à ce qu'ont pu vivre d'autres communes girondines, l'Isle Saint-Georges n'a pas trop souffert des orages de l'été, même si nous n'avons pas été épargnés par les coupures d'électricité ou de téléphone, si vignes et jardins ont souffert des dégâts occasionnés par la grêle ou si nos routes ont parfois été encombrées d'arbres et de branchages que nos employés municipaux, soucieux de la sécurisation de la voirie publique, se sont vite employés à faire disparaître.
On n'oubliera pas de remercier les Lilais qui ont spontanément apporté leur aide pour dégager les routes ou redresser les poteaux téléphoniques

ETAT CIVIL

NAISSANCE
Rachel TARTAS le 29 juillet 2013
Swann GAGNEROT le 5 août 2013
MARIAGES
le 13 avril 2013 :
Marc JANTIN et Bernadette LAHITTE
le 27 juillet 2013 :
Arthur PFEIFFER et Mathilde FABRE
DÉCÈS
Raymonde CANADELL le 22 juin 2013
Michel GILBARDIE le 04 juillet 2013
André SALON le 10 août 2013
Robert LAFOND le 23 août 2013

Du côté de l'école

La rentrée des classes s'est effectuée dans les meilleures conditions. Nelly Chaval, notre directrice d'école, et Nathalie Subervie notre maîtresse de la classe maternelle sont toujours fidèles à l'Isle Saint-Georges et nous les en remercions. Nous sommes heureux d'accueillir cette année Anastasia Girard qui sera chargée de la classe de CP/CE1, nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle se plaira dans cette école dont beaucoup nous envient le calme et l'environnement.

Calendrier scolaire 2013/2014

Rentrée des enseignants Lundi 02 septembre 2013
Rentrée scolaire des élèves (*) Mardi 03 septembre 2013
Vacances de Toussaint
Du vendredi 18 octobre 2013 après la classe au lundi 04 novembre 2013 au matin
Vacances de Noël
Du vendredi 23 décembre 2013 après la classe au lundi 6 janvier 2014 au matin
Vacances d'Hiver
Du vendredi 14 février 2014 après la classe au lundi 03 mars 2014 au matin
Vacances de Printemps
Du vendredi 11 avril 2014 après la classe au lundi 28 avril 2014 au matin
Début des vacances d'été Vendredi 04 juillet 2013 après la classe
* Une journée de cours sera rattrapée soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée, soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date sera arrêtée ultérieurement par le recteur d'académie.

Soyez maître de votre chien !

Depuis quelque temps les rues, trottoirs et pelouses publiques sont bien trop souvent maculés de déjections canines. Ce phénomène qui s'amplifie est lié à la seule négligence de quelques uns alors que la plupart des propriétaires de chiens de notre commune assument leurs responsabilités. N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres. Les déjections canines constituent un problème d'hygiène publique dont il faut avoir conscience. Elles représentent un risque sanitaire réel de contamination animale ou humaine et en particulier pour les enfants.

Attention, en laissant votre chien faire ses besoins n'importe où, vous risquez une amende, voire des poursuites judiciaires. De plus, un chien en état d'errance est susceptible d'être enlevé par notre prestataire de fourrière.
Si la situation ne s'améliore pas rapidement nous serons forcés d'en arriver à ces extrémités répressives.

Puisse cet avertissement être entendu... et être le dernier !
Le Maire

Michel Gilbardie a longtemps été employé municipal à l'Isle Saint-Georges, il a pris ses fonctions sous le mandat d'Olivier Coussillan en 1981 et a pris sa retraite en 1998. Josette Mano, maire de 1983 à 1995, a bien connu Michel : *« Après l'achat du chai des Gravettes, nous dit-elle, Michel a contribué aux travaux ayant conduit à la réalisation de la Salle des Gravettes et celle de la Bibliothèque. Son savoir-faire, son ardeur au travail, ont aussi permis d'importantes économies pour la commune (Il utilisait d'ailleurs ses propres outils de maçon, la commune n'en disposant pas… ou si peu). Nous avons pu lui confier de gros travaux et notamment la réfection des logements communaux au-dessus de l'école, une participation non négligeable aux travaux de la classe maternelle et le ravalement de l'église. C'est encore à Michel que nous devons l'aménagement de ce qui avait été le presbytère puis une classe de l'école en Mairie ou même encore la pose de l'ancre qui orne notre port ».*

Lucienne Gilbardie et ses enfants remercient Lilaises et Lilais pour leur présence aux obsèques et pour les nombreux témoignages de sympathie dont ils ont été l'objet.

Reçus aux examens

Lou BABAUD : *Brevet des Collèges*
Laura CAMBLONG : *Brevet des Collèges*
Louise DUPRAT : *Brevet des Collèges*
Léna DECORTE : *Brevet des Collèges*
Léa TAPIE : *Brevet des Collèges*
Marilou MAUROY : *Brevet des Collèges*
Clément MAURICÉ : *CAP Conducteur routier de marchandises*
Massimo DIAS : *BAC Aménagement et finitions*

Toutes nos félicitations aux lauréats et bonne continuation !

Que ceux que nous aurions pu oublier car leur succès n'a pas été porté à notre connaissance veuillent bien nous excuser !

Création d'une ferme associative à Isle Saint-Georges

Lors d'une conférence qu'il tiendra le samedi 05 octobre à 19 heures, dans la Salle sous la Mairie, Nicolas Montignac vous présentera son projet de « ferme associative » sur la commune de l'Isle Saint Georges.
Toutes les personnes intéressées ou seulement curieuses seront les bienvenues.

La conférence s'achèvera autour d'un verre de l'amitié.

Concert dans l'Église de l'ISG
Dimanche 6 octobre à 16 heures
Quatuor CLARINI
Musiques baroque
et contemporaine

Novinbr'Art 2013
"Folies climatiques"
9 et 10 novembre 2013
dans la salle des Gravettes

À la découverte du service civique

Le service civique n'est pas encore bien connu, Marion Bétès vient de vivre une expérience intéressante qu'elle souhaite nous faire partager : c'est bien volontiers que nous lui donnons la parole... et la remercions de son témoignage.

Qu'est-ce que le service civique ?
Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Le seul critère est la motivation. Il est d'une durée de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine. Le service civique offre un large choix de missions humaines au terme desquelles est délivré un diplôme reconnu par l'état.

Quelles sont les missions proposées ?
Le service civique peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Mon Service Civique, je l'ai effectué au sein de l'association « Unis Cité » qui propose 3 missions :

• Le projet « ehpad » (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
Dans cette mission, les jeunes volontaires sont là pour assister l'animatrice de la maison de retraite. Ce projet consiste à rompre l'isolement des personnes âgées qui n'ont plus ou pas de famille.

Deux sites à consulter
• Service Civique :
http://www.service-civique.gouv.fr
• Unis-Cité :
http://www.uniscite.fr

• Le projet « école »
Dans cette mission, les volontaires sont là pour proposer des animations sous forme de jeux ludiques aux enfants de l'école primaire (6 à 11 ans). Les volontaires disposent d'un guide pédagogique afin de les aider dans leur préparation et installation d'animations. Ils n'ont pas un rôle d'animateur et ne sont donc pas là pour punir ou gronder. Par contre, ils peuvent être là pour écouter les enfants qui veulent se confier, ou résoudre un conflit entre les élèves. Les enfants sont attachants alors attention à laisser une « barrière » entre vous et eux. Vous êtes l'adulte référent et non pas le copain.

• Le projet « médiaterre »
Ce projet est basé sur le développement durable. Il consiste à aller dans les quartiers pour expliquer aux habitants comment recycler, économiser de l'énergie. Les volontaires peuvent aussi expliquer ce thème de manière ludique, pour les enfants, en proposant des animations.

Pourquoi avoir fait un service civique et que m'a-t-il apporté?
J'ai toujours voulu travailler dans le milieu du social, plus particulièrement avec les enfants, mais c'est un secteur où il y a beaucoup de demandes mais peu d'emplois. Le service civique m'a vite séduite par son côté humain et son aspect citoyenneté : ce sont là des valeurs auxquelles je suis particulièrement attachée.

Le service civique est indemnisé : chaque mois, je percevais 467 € net .

Le service civique m'a permis d'acquérir de l'expérience, notamment en ce qui concerne le travail en équipe. Pouvoir m'investir dans le domaine qui m'intéressait tant, celui de la petite enfance, m'a permis de découvrir et apprendre comment gérer des conflits d'enfants, comment les écouter, avoir un rôle d'adulte tout en sachant m'amuser et rigoler avec eux.
Personnellement, j'avais fait des études dans la vente, un secteur qui ne m'intéressait pas, ensuite j'ai passé 1 an à faire des petits travaux un peu partout, puis j'ai entendu parler du service civique grâce à la mission locale.
En bref, je ne voulais pas reprendre des études, ne me sentais pas prête non plus à intégrer le vrai monde du travail, le service civique a été la bonne réponse pour moi… elle peut l'être pour d'autres ! Il permet de faire un break d'un an pour mûrir, apprendre et vivre des choses que l'on n'aurait pas pu connaître autrement, voilà pourquoi je n'hésite pas à le conseiller !

LE DOSSIER

La fiscalité locale

Au cours des prochaines semaines, vous allez recevoir les avis d'imposition concernant les impôts locaux. Selon votre situation, vous pouvez être redevable de plusieurs impôts ou taxes : taxe foncière, taxe d'habitation, contribution à l'audiovisuel public…
En cas de panne d'imagination, s'il est un sujet de conversation qui retiendra à n'en pas douter l'attention de votre auditoire c'est bien celui des impôts ! Lequel d'entre nous ne s'est-il pas plaint de devoir s'acquitter d'un impôt trop lourd ? Qu'on soit aisé ou, plus étonnamment, qu'on le soit moins l'immanquable accusation tombe « Je suis soumis à un insupportable matraquage fiscal ! » Souvent, les mêmes se plaignent de routes en mauvais état, du manque de policiers, d'enseignants ou d'infirmières, ils voudraient davantage de piscines, de crèches ou d'hôpitaux… Étrange contradiction !
Le système fiscal français est complexe et nous n'avons pas la prétention d'en faire le tour ici. Nous nous contenterons d'un « zoom » sur la fiscalité locale et notre seule ambition se limitera à aider chacun à mieux appréhender sa taxe d'habitation ou ses taxes foncières.

Un peu d'histoire

«Faut espérer que ce jeu-là finira bientôt», dit un paysan qui porte sur son dos un prêtre et un noble. Une gravure anonyme du XVIIIe siècle

Nous avons tous appris que déjà au Moyen-Âge, une multitude de taxes directes ou indirectes enrichissaient, aux dépends de la paysannerie surtout, les pouvoirs nationaux et locaux : c'étaient notamment la taille, la dîme, la gabelle…
Ce n'est que vers la fin du XIXème siècle qu'apparaît une fiscalité basée sur les revenus et profits.
À l'origine de l'imposition locale actuelle, la Révolution Française crée quatre contributions (Les « Quatre Vieilles ») qui résisteront, malgré quelques évolutions, à tous les bouleversements politiques ultérieurs :
- la contribution foncière sur le bâti,
- la contribution foncière sur le non bâti,
- la contribution mobilière (ancêtre de la Taxe d'habitation)
- la Patente (transformée en 1975 en Taxe professionnelle, puis en Contribution économique territoriale en 2010).

Le saviez-vous ?
Pour les révolutionnaires de 1789, l'impôt principal doit être l'impôt foncier car « la terre » est alors la seule richesse visible et donc le seul moyen de taxer la classe possédante.

L'impôt sur les portes et fenêtres, voté un peu plus tard (1798), eut moins de succès : accusé de pousser à la construction de logements insalubres, sombres et mal aérés, il fut abandonné en 1926.

Caricature de l'Assiette au Beurre (4 mai 1907) Les quatre vieilles contributions et l'impôt sur le revenu

Quel sont les principaux impôts locaux aujourd'hui ?

• La taxe d'habitation (TH)
La taxe d'habitation est due pour le logement que vous habitez au 1er janvier de chaque année. Elle s'applique donc autant à un propriétaire occupant, à un locataire, à un usufruitier…
On ajoutera que la contribution à l'audiovisuel public, bien que n'étant pas un impôt local, est payable avec la taxe d'habitation.

• La taxe foncière sur le bâti (TFB)
Si vous êtes propriétaire d'un logement, vous êtes soumis à la taxe foncière sur le bâti.

• La taxe foncière sur le non bâti (TFNB)
La taxe foncière sur les propriétés non bâties est due par toute personne étant, au 1er janvier de l'année d'imposition, propriétaire d'un terrain.

• La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
Elle concerne tous les propriétaires soumis à la taxe foncière sur les propriété bâties, elle est récupérable par le propriétaire sur le locataire.

• La Contribution économique territoriale (CET)
La contribution économique territoriale (CET) est un nouvel impôt qui remplace depuis le 1er janvier 2010 la taxe professionnelle.
C'est une contribution due par toute personne qui exerce une activité professionnelle non salariée. Cet impôt ne fera pas l'objet d'un développement ici car très complexe et perçu par la Communauté de Communes.

Le saviez-vous ?
Depuis sa création, la CCM a fait le choix d'intégralement reverser aux communes le montant de la taxe professionnelle que chacune d'entre elles avait perçue en 2002, c'est l'attribution de compensation.
On notera que notre commune n'est pas la mieux lotie et souffre de son manque de développement économique (impossible en raison de son caractère inondable). L'attribution de compensation s'élève, chaque année, à ISG à moins de 9,50 €/hab alors qu'elle approche les 120 €/hab pour le reste de la CCM (Moyenne sur les 12 autres communes)

A côté des principaux impôts locaux, il existe également des taxes annexes dont nous ne parlerons pas ici. C'est le cas de la taxe locale d'équipement, de la taxe d'habitation sur les logements vacants, de la taxe de séjour.

La valeur locative, base de l'imposition locale

La valeur locative brute sert aujourd'hui de base au calcul de la taxe d'habitation (liée à l'occupation du logement) et de la taxe foncière sur la propriété bâtie (liée à la propriété) et non bâtie (terrain nu). Elle est calculée par les services fiscaux et les services du cadastre avec le concours des commissions communales. La valeur locative prend en compte la surface des pièces, les éléments de confort, l'état d'entretien, la situation particulière au regard de l'environnement (vue, qualité des accès…), la nature des

services de proximité (commerces, administrations, transports en commun…), les dépendances… Chaque local est ainsi classé dans une des huit catégories de référence : de 1 (habitation luxueuse) à 8 (logement délabré et insalubre).

A l'origine, la valeur locative était sensée représenter le montant du loyer annuel d'un bien loué mais faute de réactualisation elle est aujourd'hui loin de représenter le montant du cours du marché.

Les valeurs locatives actuelles reposent sur des évaluations anciennes qui datent de 1970 ! Ces valeurs font l'objet d'une revalorisation annuelle décidée par le Parlement et appliquée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire (Pour exemple, la Loi de finances pour 2013 a retenu une augmentation de 1,8% de toutes les bases).

Le saviez-vous ?

La valeur locative brute qui apparaît sur votre avis vous paraît erronée.

Vous pouvez réclamer à l'administration fiscale la fiche d'évaluation N° 6675M qui concerne votre habitation.

Vous devrez vous déplacer auprès des services fiscaux, de préférence muni du dernier avis d'imposition de votre taxe foncière ou taxe d'habitation et d'une pièce d'identité.

La valeur locative brute est ensuite diminuée d'abattements obligatoires (charges de famille) ou d'éventuels abattements votés par les collectivités locales, on obtient alors la base nette d'imposition.

On notera que les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont différentes, en effet la base de calcul pour la taxe foncière bâtie ne retient que 50% de la valeur locative arrêtée pour la taxe d'habitation.

Quelques exonérations de la taxe d'habitation

Dans certaines situations (personnes veuves, âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap, invalides, ...) vous pouvez bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation pour votre habitation principale.

Pour cela, vous devez remplir certaines conditions, notamment de ressources et de cohabitation.

Pour être exonéré de la taxe d'habitation relative à votre résidence principale, vous devez, au 1er janvier de l'année, remplir les conditions suivantes :

être :

- soit âgé de plus de 60 ans,
- soit veuf ou veuve
- soit titulaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité
- soit bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés
- soit infirme ou invalide ne pouvant subvenir à vos besoins par votre travail

Et

occuper votre logement :

- soit seul ou avec votre conjoint
- soit avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- soit avec des personnes titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité.

Et

le montant de votre revenu fiscal de référence de l'année précédente ne doit pas dépasser certaines limites

(cf. tableau ci-après)

Nombre de part(s) pour le calcul de l'impôt sur le revenu	Revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2013 sur les revenus de 2012 inférieur à :
1 part	10 224 €
1,25 part	11 589 €
1,5 part	12 954 €
1,75 part	14 319 €
2 parts	15 684 €
2,25 parts	17 049 €
2,5 parts	18 414 €
2,75 parts	19 779 €
3 parts	21 144 €

Le calcul des taxes

Les taux votés par les communes, communautés de communes, les départements s'appliquent à la base nette d'imposition pour la taxe d'habitation et à 50 % de cette base pour les taxes foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il apparaît donc clairement que plus la valeur locative augmente, plus le montant des taxes est important.

On comprendra cependant qu'il ne suffit pas de comparer, d'une commune à une autre, les taux d'imposition pour juger de la pression fiscale puisque les valeurs locatives peuvent, pour des logements au confort équivalent, considérablement varier en fonction de la connaissance qu'en a l'administration fiscale.

Pour illustrer ce qui précède, comparons, en ce qui concerne la taxe d'habitation 2012, la fiscalité de l'Isle Saint-Georges à celle de nos voisins les plus immédiats .

	Taux voté par la Mairie	Produit moyen de la TH en € par habitant
Ayguemorte	14,28 %	155 €
Beautiran	13,96 %	135 €
ISG	**15,57 %**	**104 €**
St Médard	13,11 %	121 €

Nous voyons bien que malgré un taux supérieur à ISG, le produit généré par habitant est nettement inférieur.

Évolution des taux à ISG au cours des 4 dernières années

	2009	2010	2011	2012
TH	15,57 %	15,57 %	15,57 %	15,57 %
TFB	17,93 %	18,50 %	19,20 %	19,20 %
TFNB	46,58 %	46,58 %	46,58 %	46,58 %

Ce tableau met en évidence la volonté de protéger le contribuable lilais. La seule augmentation affecte les propriétaires de foncier bâti qu'ils soient occupants ou ne le soient pas. Les occupants non propriétaires et les exploitants agricoles ont été préservés de tout alourdissement fiscal.

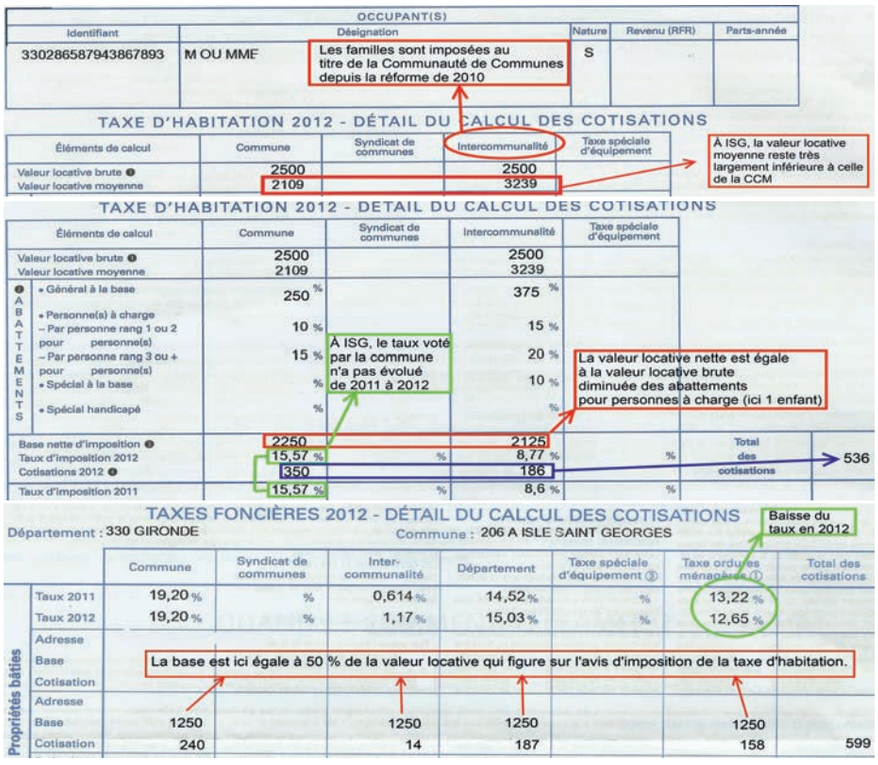

Une Lilaise, un métier

Autrefois appelée nourrice puis gardienne d'enfants, l'assistante maternelle fait aujourd'hui beaucoup plus que du simple gardiennage. Karine Soler est une de ces assistantes maternelles, elle a bien voulu nous parler de ce qui est devenu, pour elle, bien plus qu'une activité professionnelle mais une véritable passion pour le monde de la petite enfance.
Nous la remercions de nous avoir reçus et de nous avoir ouvert les portes du lieu d'accueil qu'elle a créé pour ses petits pensionnaires.

Pouvez-vous nous dire pourquoi vous vous êtes dirigée vers ce travail plutôt que vers un autre ? Depuis quand ?
En réalité, il s'agit pour moi de quelque chose de tout récent puisque je n'exerce cette activité que depuis le mois de décembre même si depuis bien longtemps j'en avais envie. J'ai en effet dû attendre que la maison dans laquelle nous avons fait d'importants travaux soit susceptible d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Comment devient-on assistante maternelle ?
Il faut d'abord obtenir l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile qui dépend du Conseil Général. On peut obtenir un agrément pour quatre enfants au maximum. Moi, j'ai demandé un agrément pour deux enfants, peut-être un jour ferai-je une demande pour trois ou quatre mais ce n'est pour le moment pas d'actualité. Pour obtenir cet agrément je me suis engagée à suivre une formation de 120 heures dont j'ai effectué la moitié avant l'obtention de l'agrément, le complément de formation est prévu au terme de la première année d'exercice. Je n'envisage cependant pas de me contenter de ces 120 h de formation et souhaite approfondir mes connaissances en participant à des journées de formation thématiques organisées soit par la PMI, soit par le Réseau d'Assistante Maternelle (RAM) qui existe au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Satisfaire à cette formation est-il suffisant pour obtenir l'agrément ?
Non, absolument pas ! C'est là une condition nécessaire mais pas suffisante. Les locaux destinés à accueillir les enfants doivent respecter des normes d'hygiène et de sécurité précises (barrières de sécurité, absence de plantes toxiques dans le jardin, non accessibilité aux produits ménagers, absence d'animaux dangereux…) ; de plus, l'espace réservé aux enfants doit être suffisamment grand. L'assistante sociale de PMI s'assure aussi d'une moralité et d'un comportement psychologique compatibles avec la fonction d'assistante maternelle.

Au cours d'une même journée, vos tâches doivent être nombreuses !
Avec beaucoup de justesse, Jean Epstein qui est un psychosociologue ayant beaucoup travaillé auprès d'elles dit que les assistantes maternelles sont tout à la fois femmes de ménage, lingères, cuisinières, ludothécaires, hôtesses d'accueil, animatrices, éducatrices, gestionnaires, diététiciennes, professeurs de cuisine, psychologues, diplomates, infirmières, confidentes…

Pour vous, quelles sont les qualités requises pour exercer cette profession d'assistante maternelle ?
La première des choses est d'aimer les enfants, aimer être avec eux, aimer jouer, les distraire, il est nécessaire d'être pédagogue et de leur proposer des activités qui les éveillent. Il faut être bien organisée. La patience et la discrétion me paraissent aussi indispensables.

Si on vous demandait un avantage et un inconvénient que vous verriez à l'exercice de cette profession, qu'est-ce qui vous viendrait d'abord à l'esprit ?
Un avantage : travailler chez moi !
Un inconvénient : travailler chez moi !
En effet travailler à la maison est agréable, c'est aussi travailler en autonomie mais on a parfois le sentiment d'être un peu isolée et on n'a pas une collègue "sous la main" à qui demander conseil en cas de difficulté ! Heureusement on peut toujours avoir recours aux conseils de professionnels en se tournant vers la PMI ou le RAM.

Dans cette profession, il existe un autre partenaire dont nous avons peu parlé jusque là, ce sont les parents !
Vous avez raison, ils sont les premiers acteurs du développement de leur enfant et aucun projet pédagogique ne portera ses fruits sans leur complète adhésion. Voilà pourquoi j'estime très important d'avoir, dès nos premiers contacts, un entretien approfondi au cours duquel ils expriment leurs attentes mais moi aussi mes exigences. Rien ne doit être tu ! La période d'essai est aussi faite pour permettre aux uns et aux autres d'établir des relations favorables à l'épanouissement de l'enfant, de vérifier que les conceptions pédagogiques de l'assistante maternelle sont compatibles avec celles des parents.
Il est de plus possible de formaliser les exigences des parents mais aussi les miennes dans le contrat que nous signons.
Ces six premiers mois m'ont montré que dans la réalité, lorsqu'on faisait prévaloir bon sens et bonne volonté, il ne doit pas y avoir de difficultés dans les relations entre l'assistante maternelle et les parents, chacun est bien conscient qu'elles seraient d'abord préjudiciables à l'enfant.

Vous êtes assistante maternelle depuis maintenant 9 mois, comment envisagez-vous l'avenir ?
Mon premiers souhait est de continuer à exercer cette activité, à me former davantage encore et comme nous l'avons déjà évoqué peut-être demanderai-je un agrément pour 3 ou 4 enfants. Je ne m'interdis pas non plus de penser à évoluer vers la fonction de "famille d'accueil".

SNACK BAR
LE GALAXY
Ouvert 7j/7
PLACE DE VERDUN - 33640 BEAUTIRAN
TÉL. 05 56 67 63 27

HABITAT-FERMETURES
RENOVATION
FENETRES-ALU-PVC-BOIS -SAV.
volets roulant-stores-portail- porte de garage
michel.ait@bbox.fr
06-69-34-23-78
33640 BEAUTIRAN
siret 52009142200011

Alimentation
Générale
Débit de Tabac
Chez Patou
3 route de Saint-Médard - 33640 ISLE SAINT-GEORGES

Le Petit Caboulot
Restaurant
12, place de l'Eglise
33640 Isle St.Georges
Tél / Fax ...
05 56 72 68 92
www.lepetitcaboulot.com

IDM sécurité
Installations - Dépannage - Maintenance
Alarmes
Antennes
Automatismes
(porte - portail)
Electricité
José ASTILLEROS
128, rue des Violettes - 33140 Cadaujac
Tél. 05 56 72 65 60 - 06 81 18 51 76

EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
SUD-OUEST
Nord Aquitaine
Z.I. Jean Blanc
33 210 TOULENNE
Tel : 05.56.62.15.50

POMPES FUNÈBRES ESPAIGNET
Transport de corps avant mise en bière
Contrats d'obsèques
Articles Funéraires
Funérarium
Marbrerie
33640 CASTRES - Tél. 05 56 67 57 84
AMBULANCES CASTRES
Tél. 05 56 67 17 17

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE
Agence La Brède 0 825 801 184

Mathieu DUSSAN
Charpente
Couverture
Zinguerie
Ossature Bois
Terrasse Bois
Aménagement combles
32, route des Graves - 33650 SAINT SELVE
Tél. : 05 56 20 38 38 - Port. : 06 86 41 30 93
www.charpente-couverture-dussan.com
e-mail : sarl.dussan@orange.fr

Des Joyaux PISCINES
Avec le code "PROMO33" bénéficiez de -10%*
* Hors piscine, hors opération en cours uniquement dans le magasin de Mérignac
Z.A. Mérisud (sortie rocade N°12)
Impasse Jules Hetzel 33700 MÉRIGNAC
Tél. 05 56 36 74 41

Carrefour market
R.N. 113 - BEAUTIRAN
Tél. 05 56 67 17 88
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30
et le dimanche matin de 9h à 12h30
Station, distributeur de billets, laverie automatique ouverts 24h/24
Carrefour DRIVE
ww.courses.carrefour.fr
location véhicules utilitaires de 7 M³ à 12 M³

CITROËN
Dépannage 24 h/24
PATRICK ANOUILH
RÉPARATEUR AGRÉÉ
92, avenue du Général de Gaulle - 33650 La Brède
Tél. : 05 56 20 21 08 - Fax : 05 56 20 24 18

L'équipe Bordeaux Termites, la passion à votre service
BORDEAUX TERMITES
Daniel PARENTEAU - 35 ans d'expérience
PROTECTION DES MAISONS NEUVES
Barrière Physique Termimesh
TRAITEMENT ANTI-TERMITES
2 techniques
Traditionnelle
Par Pièges
Barrière Physico-chimique Termifilm
ISOLATION ECOLOGIQUE
Ouate de cellulose
EXTERRA
www.bordeaux-termites.fr
bordeaux-termites@wanadoo.fr
Traitement des Bois Traitement Anti-Termites
Votre Agence certifiée à LANGON
38, rue des Sablières 33210 LANGON
Tél : 05 56 76 82 21
Siège social
104, rue Carle Vernet 33800 BORDEAUX
Fax : 05 56 85 74 73 - Tél : 05 56 85 25 25

ISLE SAINT-GEORGES
Votre Journal Municipal
Journal d'information
de la commune d'Isle Saint-Georges

Dépôt légal : 00087
Directeur de la publication : Jean-André Lemire
Comité de rédaction : commission communication
Tirage : 350 exemplaires

Imprimé par Print System à Bègles dans le respect de l'environnement